



## Compte rendu Conseil Portuaire Vendredi 15 Novembre 2024

### Présents :

Président du Conseil Portuaire (CP), représentant le Président du Conseil Départemental (CD) (1 voix) :

- Yvan TAILLEBOIS (YT), membre élu du Conseil Départemental, départ en cours de séance

Représentants du concessionnaire (2 voix) :

- Damien PILLON (DP), membre élu du Conseil départemental, Président Directeur Général SPL, membre du CA de la SPL (titulaire)
- Daniel DENIS (DD), membre élu du Conseil Départemental, membre du CA de la SPL (titulaire), départ en cours de séance
- Olivier LEMAIGNEN (OL), Directeur exécutif SPL (suppléant), salarié SPL

Représentant Conseil Municipal St Vaast (1 voix) :

- Gilbert DOUCET, maire de St Vaast (titulaire), membre du CA de la SPL

Représentant le personnel du service de gestion des ports du département (1 voix) :

- Thierry LETEISSIER (TL), Responsable aux Agences Portuaires du Service Portuaire du CD (titulaire), salarié CD
- Arnaud LEROUX (AL), Chef du service portuaire et aéroportuaire du CD (suppléant), salarié CD

Représentant du personnel du concessionnaire (1 voix) :

- Vincent PINATEL (VP), représentant du maître de port de St Vaast (suppléant), salarié SPL

Représentants activité « pêche » (1 voix/3) :

- Frédéric REGNIER (FR) (titulaire)

Représentants activité « plaisance » (4 voix/5) :

- Georges COURTAY (GC) (titulaire élu Cluppp)
- Lucien POIROT (LP) (titulaire élu Cluppp)
- Jean RIBY (JR) (titulaire élu Cluppp)
- Bernard MOTTIER (BM) (titulaire SNSM)
- Claude SANTERRE (CS) (titulaire élu Cluppp, excusé)
- Philippe LEVREUX (PhL) (suppléant élu Cluppp, excusé)
- François TAILLE (FT) (suppléant élu Cluppp, excusé)
- Janine CONRAUD (JC) (suppléante élue Cluppp, absente)
- Michel TRAISNEL (MT) (suppléant B. Mottier, absente)

Représentant activité « commerce » (1 voix)

- Eric JACOB (EJ), Responsable site Tatihou (titulaire, excusé)
- Yves PICOT (YP), suppléant

Absents

- 2 représentants Activité Pêche

Autres participants :

- Secrétaire Mme RAOUL secrétaire de séance du CD
- Stéphane GAUTIER, Salarié CD, Directeur de la mer, des ports et des aéroports

Présents : 16 personnes dont la secrétaire

Votants : 12/15

Ouverture de la séance : 15h39

### Introduction Yvan TAILLEBOIS (YT)

- Bienvenue aux membres du Conseil Portuaire.

1

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





# Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Il est procédé à l'appel des participants par Thierry Leteissier (TL).

TL remarque la participation de Lucien POIROT (LP) qui a vendu son bateau en cours d'année, LP indique figurer néanmoins dans la liste des participants et a reçu une convocation au présent conseil, il s'est donc permis de venir.

TL demande à recevoir une lettre de démission de la part de LP, la liste « CLUPPP » étant mise à jour en fin/début d'année seulement.

Georges Courtay souligne le besoin d'un maximum de participants au Conseil afin d'avoir le quorum permettant de voter le budget 2025. Lors du Conseil Portuaire précédent (juin) ce quorum n'était pas atteint !

Le Président du CP valide la présence de Lucien POIROT à ce conseil.

## Approbation du Compte rendu du 21 Juin 2024 :

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Thierry LETESSIER (TL)

- Georges COURTAY (CG) indique :

Merci pour la prise en compte des corrections transmises il y a 8 jours. (changement d'annexe au CR)

Un doute subsiste au sujet de l'ouverture des sanitaires de la Marina, Le Maître de port ayant demandé cette semaine un rectificatif au texte qui indique une ouverture partielle cet hiver à titre expérimental, celui ci remet cette décision du Conseil en cause... (*ouverture partielle = 2 toilettes ouvertes, autres portes fermées*)

D'ailleurs nous avons l'enregistrement du CP qui conforte ceci.

- A ce mot d'enregistrement, Stéphane GAUTIER (SG) s'insurge que nous en disposions. Je suis en train d'enregistrer à leur insu sans leur consentement préalable... GC coupe l'enregistrement en cours.
- SG et Daniel DENIS (DD) montent ceci en épingle, ceci est illégal et exigent que GC quitte la salle immédiatement et envoie une lettre de démission du CP...
- GC indique qu'étant en Suède le 21/06/24 il n'a pas été en capacité d'enregistrer cette séance.
- Olivier LEMAIGNEN (OL) remarque que lors du dernier CP, LP était présent donc c'est forcément lui qui a enregistré !
- SG suggère de faire intervenir le service juridique du Département pour voir ce qui peut être fait...
- Jean RIBY (JR) rappelle qu'on ne peut pas revenir sur un engagement pris en CP, donc au niveau des sanitaires, il faut maintenir l'ouverture.
- TL liste les modifications au CR demandées par le Maître de port avec :
  - o Le fait de pouvoir faire plusieurs payements d'affilée aux pompes à carburant,
  - o La tige du vérin de secours ne sera pas chromée
  - o à propos du test l'hiver prochain avec une ouverture partielle des sanitaires citée au CR, Florent Duloir demande de rajouter qu'en cas d'incivilité, il pourrait procéder à la fermeture totale de ces sanitaires jusqu'au 15/03/2025.
- Validation de l'assemblée pour désactiver la carte de la personne identifiée responsable des problèmes.
- OL signale de récentes (vacances de Toussaint et 11 nov) incivilités dans ces sanitaires: des usagers avec leur carte font exprès de mettre du papier toilette dans la gâche pour empêcher celle-ci de fermer, ou bien le groom est desserré pour qu'il n'ai plus la force de fermer la porte, voire de desserrer les gonds de la porte ce qui l'empêche de fermer. Ces faits sont de nature à rendre caduque le sujet de l'ouverture partielle hors saison estivale...
- GC si vous identifiez ces personnes, le sujet est réglé ?
- OL il n'y a pas de caméra dans les sanitaires et on n'enregistre pas non plus, ce n'est pas possible d'identifier clairement, mais c'est sûr que ce sont des plaisanciers avec une carte... pour quelle raison je l'ignore, probablement pour laisser rentrer des personnes n'ayant pas de carte ? On ne peut pas laisser durer des actes qui pourraient s'apparenter à du sabotage.
- Vincent PINATEL (VP) demande aux usagers qui constateraient des anomalies dans les sanitaires de ne pas hésiter à les signaler au bureau.
- Échanges nourris sur l'accès aux sanitaires, Gilbert DOUCET (GD) cite le cas d'équipages en nombre avec une seule carte par anneau, OL indique qu'en cas de plusieurs personnes à bord il est possible de dupliquer la carte sur le téléphone portable.
- Selon la SPL, les dégradations actuelles ne sont pas le fait de personnes extérieures au port...

2

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





## Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

- GC rappelle que l'accès aux toilettes PMR doit être maintenu, VP indique que les toilettes « publiques » sur le coté Est de La Marina restent accessibles à ces personnes.
- OL conclut sur la question des sanitaires, seuls les 2 premières toilettes resteront ouvertes, si la SPL retrouve d'autre locaux forcés, alors ils condamneront l'ensemble des sanitaires.
- GC rappelle que nous avions fait la suggestion de fermer physiquement l'accès au niveau de la cloison qui mène aux douches et lavabos pour limiter l'espace accessible.
- OL répond qu'ils voir si cela peut être fait, qu'en tout les cas cette fermeture physique n'est pas réalisable dans l'immédiat. Il compte donc sur la civilité des personnes...

### Rapport partiel d'activité 2024

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

GC demande que les planches présentées soient jointes au CR, TL en prend note.

Présentation de Thierry LETESSIER (TL) :

#### Activité 2024, Fréquentation :

- Baisse du nombre des navires de pêche à 28 (30 en 2023).
- Baisse des passages vers Tatihou 65000 au 30/09 contre 72900 en 2023 , soit moins 10 %.
- 663 AOT annuelles, stable (différent des 633 indiqués dans le rapport transmis).
- 41 bateaux en contrat mensuels (44 en 23) pour 5748 nuitées.
- Quasi stabilité du nombre de navires visiteurs (+1,4%) avec une légère baisse des nuitées (-2,7%) avec 1705 bateaux et 4519 nuitées au 01/10 pour 2024.
- Répartition des escales par pays au 01/10/24 :
- France: 866 (-11%) soit 51 % des visiteurs (54 % des nuits), en baisse.
- Royaume Uni: 380 (+25%) soit 22 % des visiteurs (21 % des nuits) en hausse importante.
- Europe du nord Est: 416 (+17%) soit 24 % du passage et 23 % des nuits.
- Autres: 43 (-17%) soit 2,5 % du passage et 2,5 % des nuits.
- Est relevé un problème de pourcentages affichés dans la présentation projetée, ce sera corrigé pour le compte rendu.
- VP commente la saison avec :
  - Un très bon mois de juin (80 ème anniversaire du débarquement) avec beaucoup d'Anglais.
  - Baisse de 50 % de la fréquentation durant la première quinzaine de juillet, peu de français (météo pas bonne, élections, JO...)
  - + 1/3 de fréquentation d'Anglais.
  - +40 % de Belges

GC demande des précisions sur les occupations temporaires :

- Où en est Cotentin Nautic qui est engagé à changer le moyen de levage du terre plein cet hiver ?
- Qu'en est il des horaires d'ouverture restreints du restaurant La Marina / engagements de concession avec la SPL ? (question posée au Maître de port le 10/10/24, *sans réponse à ce jour*)

OL : Roulève, Cotentin Nautic a identifié un appareil, la SPL attend de Cotentin Nautic les certificats et agréments du matériel proposé pour validation. *Nous pouvons comprendre qu'aucune commande n'est passée à ce stade.*

La Marina, JR précise le sujet, de nombreuses personnes se plaignent au YC avec fermeture l'après midi, fermeture le dimanche après midi et soir et certains jours fériés et vacances scolaire et haute saison, ce qui paraît non cohérent avec les conditions d'attribution d'AOT indiquées par la SPL à l'époque...

OL découvre la question...ils doivent vérifier, il s'agit d'une occupation domaniale avec peu de contraintes...Il doit nous tenir au courant sur ce sujet.

Gilbert DOUCET (GD) précise qu'il y a un service à rendre par l'exploitant.

Beaucoup de plaintes sont reçues à la mairie, des touristes n'arrivent pas à trouver un restaurant le midi en WE ou férié sur St Vaast. Les restaurants voulant St Vaast attractif mais ne contribuant pas à cette attractivité réclamée ! Ceci est une mauvaise spirale...il y a notamment un turnover important dans le personnel et particulièrement à La Marina...

DD indique que la plupart des restaurants ne font qu'un seul service avec la même équipe. Beaucoup, par manque de personnel, ne font donc qu'un service par jour !

3

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





# Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

## Travaux d'entretien

Réalisation 2024

Travaux sur provisions	Reprise maçonnerie jetée feu vert (2 <sup>eme</sup> tranche)	47 480 €
Entretien d'infrastructures	Changement des tables de pique-nique et bancs	3 550 €
	Changement des échelles et organaneaux de la grande jetée*	4 473 €
	Changement des platelages de pontons B & C**	40.503 €
	Tuyautes des pompes à carburant	7 690 €
	Entretien vérins des portes du bassin	8 780 €
Investissements soumis à subventions (report de 2023)	Bateau de servitude à propulsion électrique***	47 249 €
	Cuve de récupération eau de pluie pour sanitaires Marina****	27 827 €
	<i>Réverbères et éclairage à led (report)</i>	

\*Échelles et organaneaux : seuls les organaneaux ont été mis en place, l'échelle prototype déjà décalée à fin octobre n'est pas encore mise en place par manque des crampes (garde corps associé) qui devrait être livré semaine prochaine (OL) – Les pêcheurs sont fureux à ce sujet car cela fait 2 ans qu'ils attendent les échelles. Avec un nouveau bateau de pêche de plus fort tirant d'eau qui va devoir stationner le long de la jetée (portant à 4 le nombre de ces navires) la situation va empirer.

\*\*Platelages ponton B & C, les pièces ont été livrées, la SPL indique la pose de ces platelages en septembre/oct 24, les premiers travaux de dépose des anciennes planches viennent de débuter en novembre... (VP)

\*\*\*Bateau de servitude, OL précise que seul le bateau identique livré sur Barneville Carteret en juillet a été homologué division 222. Les 2 bateaux restants, dont celui destiné au port de St Vaast, n'ont pas, à ce jour, leur certificat d'agrément. (Unités en stockage par le fournisseur Cotentin Nautic)

\*\*\*\*Cuve d'eau de pluie, celle ci n'est toujours pas raccordée à l'alimentation des toilettes de la Marina... (prévu été 2024)

GD Réagit sur l'éclairage du nouveau parking qui après 2 saisons brille par son absence alors qu'il était budgété ? Pour les personnes qui sortent du restaurant la nuit, le parking est noir, il y a un risque de chute avéré.

Frédéric REGNIER (FR) relève le manque de lumière sur les bords de bassin

OL Nous sommes dans une situation où nous cherchons à limiter les consommations d'électricité...

TL Reprend son énumération sans que ce sujet soit clarifié

*Courant octobre, le Maître de port nous avait indiqué que le sujet de l'éclairage était mis en stand-by du fait du retard de la majorité des chantiers, l'équipe du port devant prioriser ses actions...*

Prévision travaux 2025

Travaux sur provisions	Reprise maçonnerie jetée feu vert (3 <sup>eme</sup> tranche)	50.000 €	65.000 (dont 30.000 € de reprise de provision)
	Changement des anodes des pieux	15.000 €	
Investissements soumis à subventions	Aménagement d'une aire de carénage pêche (cale chantier Bernard)	60 000 €	
Infrastructures	Élargissement du ponton B	20.000 €	

Présentation de photos des travaux 2024.

OL précise pour l'aire de carénage « Pêche » il s'agit de placer une membrane géotextile en bas de la cale des chantier Bernard (le long de la digue du quai) avec un système de relevage des effluents de carénage vers une citerne mobile, cela obligera les bateaux à échouer dans la pente. Ceci a été fait dans d'autres ports bretons pour éviter que les résidus de carénage se retrouvent à la mer (action transition écologique).

Le contenu de la citerne sera ensuite déversée dans la zone technique qui permet la décantation.

4

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





## Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

FR représentant ses collègues pêcheurs indique que cet emplacement ne convient pas car les tins d'échouage le long du quai sont mal positionnés pour les navires actuels et feraient basculer les bateaux dans le vide lors de l'échouage... (à l'opposé du quai)

OL insiste sur la nécessaire récupération des eaux salies « pêche et carénages ». Il finit par proposer d'organiser une réunion spécifique avec les représentants des pêcheurs et le chantier Bernard.

A la demande de YT, FR indique qu'il fait son carénage à Port en Bessin.

FR suggère de prévoir une zone technique adaptée avec un gros roulève, si vous savez ne pas quoi faire de vos vases...

(Avant la réunion il nous avait dit que le déplacement des vases de l'avant port opérée par le Département à l'automne 2022, n'avait servi à rien car la situation actuelle est identique à l'état initial...)

FR signale une problématique liée à la taille des engins de pêche actuel et le manque de place pour procéder aux changements réguliers d'équipement des bateaux entre la pêche à la coquille et le chalutage. (changement journaliers, les bateaux ne peuvent plus se permettre de vivre que de la coquille à cette saison, il doivent alterner le type de pêche)

Pour des questions de stabilité, les bateaux ne peuvent pas avoir à bord simultanément le chalut et les dragues à coquille

La majorité des navires ont investi dans des grands chaluts, le sien fait 44 m de long, il est impossible de le réparer à bord, pour ce faire il faut l'étaler sur le quai, l'espace d'1 m 50 de largeur de quai dévolue aux pêcheurs ne suffit pas... Dans cette situation, il devient très compliqué de travailler à St Vaast.

Avec cette fréquence d'alternance, le matériel non à bord reste sur le quai.

GD précise que le Conseil Municipal travaille dans l'optique de disposer d'une zone de stockage des engins de pêche. Il est en pourparler pour mettre à disposition un terrain avec hangar au nord de St Vaast (ancienne zone conchylicole), Une évaluation par les domaines de cette parcelle est en cours, pour être en mesure de faire une offre au propriétaire (2800 m<sup>2</sup>).

FR L'idéal serait de créer un terre plein dédié entre la jetée feu rouge et une partie de la grande jetée...

Actuellement, les gros navires ne peuvent pas rentrer dans le bassin en morte eaux et y disposer du temps nécessaire au changement d'équipement sur une pleine mer et pouvoir repartir en pêche aussitôt.

GD Le projet existe, il date d'environ 2010. C'est dans le périmètre de la baie, de mémoire le budget était à l'époque de 6 M€.

De même, un projet pour les eaux de carénage existe déjà !

FR Les vases sont revenues dans l'avant port et ne permettent plus de passer 2 bateaux à couple.

GD A l'époque le projet de ce terre plein s'est heurté au sujet de son impact sur la houle et son effet sur les ouvrages et les bateaux à ce nouveau quai. Cela aurait nécessité une étude plus importante.

La DDTM aurait son mot à dire sur le sujet.

YT Quitte la séance à 16h25

FR Il y a des enveloppes de subventions pour l'aménagement des ports dans le cadre des travaux éoliens.

GD Pour le terrain de stockage, la commune est maintenant en mesure d'exercer son droit de préemption. Il suit de près ce sujet.

FR Ce terrain permettrait d'entreposer, mais ne solutionne pas la problématique des changements d'engins durant la saison de la coquille. Les pêcheurs ont besoin des places de stationnement des autos sur le quai. Par exemple demain est un samedi, le matos est sur le quai, il y a peu de places de stationnement disponibles pour les voitures...

Nous avons 2 h pour faire la manœuvre complète de débarquement puis équipement, après être rentré d'une marée en étant fatigué, nous n'aurons pas le temps d'aller porter/chercher les matériels à ce terrain.

Vous pouvez nous faire toutes les lettres que vous voulez, elle vont directement à la poubelle...

Nous allons droit vers les « emmerdes », l'autre jour, une personne n'a pas voulu éloigner son véhicule d'une zone de manœuvre, il s'est pris le contenu d'une poubelle dessus... Ce n'est pas un cas isolé. Les collègues ont le même problème... Nous sommes au pied du mur.

Il faudrait attribuer aux pêcheurs l'intégralité du quai à côté de la route durant les 3 à 4 mois de la saison de la coquille.

GD Revient sur le terrain qu'il faudrait gérer proprement et éviter que cela devienne un dépotoir...

FR rappelle qu'il demande un panneau de signalisation du genre « priorité aux professionnels de la mer » au niveau du stationnement sur le quai. (prévention de dégâts par chute d'objets)

FR Depuis le signalement en CP de novembre 2023 des problèmes de bornes électrique et d'eau, rien n'a été fait !

Avec 3 prises électriques opérationnelles pour 4 bateaux raccordés, de puissance insuffisante, le différentiel ou le général saute sans arrêt.

5

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





# Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Il n'y a plus assez de prises d'eau (la taille des bateaux, les usages -douches à bord, chauffage et outils électriques,- évoluent plus vite que les installations datant de 2009.) GD remarque que ces installations ont « tenu » 15 ans c'est plutôt bien ! Les bateaux font le plein d'eau chaque semaine.

GC fait remarquer que les commentaires des photos des travaux ne sont pas finis !

OL reprend la parole, présente le DPOL, (cf. RU du 10/10/24), puis le bateau de servitude construit par 3D tender :

- Navire de servitude agréé division 222.

- Le bateau électrique présenté est le premier livré ici à St Vaast, mis en œuvre sur le port de Carteret cet été.

- Caractéristiques puissance 12kW électrique équivalent à 25 Ch. thermique avec 2 parcs de batteries de capacité globale 10kW.

- L'autonomie relevée à Carteret à 4 Nœuds est de 4 à 6 heures de fonctionnement selon le courant. Ceci permet de faire le pointage des bateaux du plan d'eau dans le périmètre portuaire.

- La vitesse maximale est de 5 à 6 N, ce n'est pas un bateau de mer.

- Ses boudins permettent de ne pas marquer les bateaux qu'il aborde.

- Ses mâtereaux de remorquage avant et arrière permettent de remorquer facilement des bateaux à couple.

## Budget : Prévisionnel 2025

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Présentation de Thierry LETESSIER (TL) de la synthèse du budget prévisionnel 2025.

En K€	Réal 2023	BP 2024	BP 2025
Chiffre d'affaires	2 065	2 086	2 107
Reprise de provisions	136	50	30
<b>Total produits</b>	<b>2 237</b>	<b>2 126</b>	<b>2 137</b>
Achats carburants	990	989	989
Fournitures et services	322	308	368*
<b>Charges de personnel</b>	<b>345</b>	<b>324</b>	<b>380</b>
Impôts et taxes	97	100	100
Provisions	129	105	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>97</b>	<b>44</b>	<b>40</b>
Résultat financier	-21	-19	-17
<b>Résultat Courant</b>	<b>75</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

\* + 60.000€ de frais de service dragage

Ci dessous les remarques et questions de l' AUPPSV sur le BP2025 transmises à la SPL 8 jours avant le conseil portuaire :

*Les chiffres indiqués pour 2024 sont ceux du BP 2024, ainsi nous n'avons plus les chiffres de l'atterrissement 2024 et les informations associées !!!*

*Ceci est particulièrement crucial sur le sujet des amortissements :*

*Des matériels non livrés en 2024 apparaissent dans les amortissements de 2024, ces données sont caduques.*

*Transmettre en novembre 2025 les chiffres du BP2024 construit en septembre 2023 est de la non information !*

*Subventions : merci de nous indiquer les subventions réelles perçues pour l'exercice 2024 ?*

*Investissements : merci de nous indiquer les montants des différents postes d'investissement réalisés en 2024 ?*

*Prévoir une information en CP sur le mode futur du financement du dragage, car les provisions associées disparaissent au profit d'une ligne d'entretien d'infrastructure « frais service Dragage ».*

*En sus, nous ne comprenons pas la suppression totale des provisions associées à ce Dragage car ce ne seront pas des agents SPL qui procéderont au curage à la pelleteuse des bords de quai, à la mise en place des canalisations et des bassins...ni aux dossiers et études nécessaires le cas échéant.*

*Il restera toujours des commandes à passer ! Comment celles ci sont/seront provisionnées ?*

6

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





## Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Anodes des pieux : le budget était jusqu'à présent de 15.000 €, cette fois ci nous avons 2 campagnes annuelles de 15k€ chacune : à justifier ?

Prévoir une présentation des coûts des travaux sur les vérins des portes du bassins (Cf. notre demande du 10/10/2024 au maître de port)

Traitements des déchets : Ce poste passe de 4 923€ en 2023 à 8 000€ en BP24 et 25, pourquoi ? qu'en est il exactement ?

Frais de personnel : une nouvelle ligne « équipe technique SVT/IC » apparaît, merci d'expliquer de quoi il s'agit ?

Augmentation des coûts de personnel entre BP24 et BP25 de 17 % à expliquer ?

Charges de personnel commun SVT non lissée avec 2023 : 68,9 k€, BP24 : 80k€, BP25 : 70k€ Expliquer ces variations d'une années à l'autre ?

Provisions :

Le solde des provisions SVT (provisions – reprises) varie beaucoup depuis le dernier dragage comme suit :

2020 : + 171 371€, 2021 : +82 000€, 2022 : +51 675€, 2023 : -16 675€, BP2024 : +55 000€, BP2025 : -30 000. Ces variations nécessitent une explication SVP ?

Réponses SPL :

OL Pour les subventions 2024, on vous les présentera en tant que budget exécuté de l'exercice 2024 au prochain conseil. Vous avez les documents qui ont été votés par le conseil d'administration de la SPL.

Notre réaction : LP, Selon le Code des ports doit être présenté en CP les documents et informations sur le budget en cours : « Le Conseil Portuaire examine la situation du port et son évolution sur les plans économiques, financier, social, technique et administratif. Il reçoit toutes les observations jugées utiles par le gestionnaire du port ainsi que les comptes rendus d'exécution des budgets de l'exercice précédent et de l'exercice en cours ».

OL Nous n'avons pas l'obligation de vous donner un atterrissage budgétaire de l'année en cours.

SG se fâche - On ne va quand même pas vous donner des comptes du 31/12 alors que nous sommes le 15/11 !

GC Le BP 24 indique des prévisions de subventions datant de plus d'un an, où en est on aujourd'hui ?

OL Nous avons des subventions du CEREMA pour la transition écologique, pour le financement de la cuve à eau de pluie, des leds, nous savons que c'est sûr car nous avons une convention de financement. Idem pour les subventions du Département de la Manche. On n'est pas là pour vous donner un « dont acte » de la gestion du port de l'année, on est là pour vous donner un budget prévisionnel qui est basé ici sur le BP 24.

GC Point suivant : Au sujet du nouveau dispositif de dragage de la SPL, il n'y a plus de provision depuis 2023 à ce sujet et apparaît une ligne « frais service dragage » en BP 2025, pouvez vous nous expliquer ?

OL Dans l'élaboration des comptes exécutés 2023, avec votre demande d'augmenter les provisions pour dragage que nous avions suivie, nous nous sommes fait retoqué par les services fiscaux lors d'un contrôle et nous avons été forcés de procéder à une reprise de provisions, comme quoi on ne peut pas gérer comme on veut des provisions.

Les provisions concernent des prestations à faire réaliser par des entreprises extérieures.

Dorénavant le dragage va être réalisé en interne, le montant équivalent aux anciennes provisions devient une quote-part de chacun des ports sous la dénomination « frais de service dragage » correspondant aux amortissement et frais exploitation annuels selon notre prévision budgétaire. Ensuite, lors du dragage le port concerné payera aussi les compléments de dépenses hors budget.

Le dragage de Carteret commence lundi prochain. Les 2 années suivantes ce sera Granville, puis très probablement, ensuite, St Vaast (2027).

L'objectif est de rester dans des niveaux de dépenses tels que constatés précédemment. (*La SPL n'intègre pas l'inflation depuis 2017*)

GC Il restera des prestations dans le cadre du dragage à réaliser par des entreprises extérieures, pour 2027 le curage à la pelleteuse des bords bassin, la pose des canalisations pour transporter les boues. Plus tard il faudra faire de nouvelles études et dossiers d'autorisation. Dans votre gestion, il n'y a plus de provisions pour ces futures prestations externes.

OL je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, les études réalisées et l'autorisation de dragage sont valables 10 ans.

GC La date limite est fin 2027. Et les dépenses annexes ne sont plus provisionnées.

OL Ces dépenses n'ont pas nécessairement besoin d'être provisionnées.

7

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





# Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

GC Les anodes apparaissent en 2024 et 2025 ?

OL La pose des anodes n'a pas été faite en 2024, le budget est donc reporté en 2025.

GC Le remplacement des anodes des pieux est repoussé d'année en année depuis 3 ans. Il y a de nombreux bateaux qui ont des problèmes d'électrolyse sur leur quille.

GC Le montant de la commande du nouveau vérin pour les portes du bassin est elle bien incluse dans le montant présenté en travaux 2024.

OL Comme vous le savez, lors de la campagne d'entretien, nous avons dû commander un nouveau vérin (*déjà livré et posé*), ceci n'est pas compris dans le montant des 8k€ présentés, le coût est au moins du double.

GC Entre le BP24 et 25 ressort une augmentation des frais globaux de personnel de 17 %, de plus, une nouvelle ligne SVT/IC apparaît, de quoi s'agit il ?

OL Vous n'êtes pas sans savoir qu'un collaborateur à quitté l'entreprise et nous avons réglé tout ce qui lui était dû.

GC La signification de IC ? OL Indemnités...*(Yannick a quitté la SPL après avoir gagné son procès en prud'homme contre son employeur qui a dû lui verser ces indemnités)*

GC Cette dépense figure au titre du BP 2025 !???

*(Yannick est parti début août 2024)*

OL Elle figurera probablement plutôt dans le budget 2024.

C'est pour cela que tant que le budget n'est pas exécuté, cela ne sert pas à grand-chose de le commenter Mr Courtay...

En revenant sur l'augmentation de ce poste entre ces 2 années, il est répondu qu'un départ cela ne se gère pas, on ne peut pas l'anticiper.

GC Il y aurait un poste ouvert pour le remplacement de cette personne comme indiqué le 10/10 par le maître de port ?

OL A ma connaissance, je n'ai pas de fiche de poste de remplacement...

GC Dans ce cas il y a une incohérence dans les budgets car il y aura un agent en moins sur 2025 et le montant de salaires apparaît supérieur ?

OL Vous en tirez les conséquences que vous voulez, ... cette personne ne sera pas remplacée, tout de suite...notez bien tout de suite Mr Courtay !

GC Pouvez vous expliquer les variations de niveaux de provision très variables ces dernières années 23/25 ?

OL Le solde des provisions n'est pas négatif. On vous commentera cela avec le budget exécuté.

Approbation du BP2025 : 9 pour, 2 abstentions, 1 contre (3 Plaisanciers Cluppp)

## Tarifs Portuaires 2025

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Présentation de Thierry LETESSIER (TL)

Augmentation des tarifs portuaires de 2,15 %. Augmentation validée par le CA SPL du 03/09/2024.

TL A encore relancé Cotentin Nautic sur les tarifs manutention avant hier et il n'a rien reçu.

OL Vient de recevoir un mail à ce sujet à 13 h ce jour, le tableau est projeté en séance.

Grutage Cotentin Nautic : réévaluation de + 2,5 %. Facturation d'1/2 h de main d'heure par calage (Augmentation constatée de 100 % sur ce poste).

A propos des 2,5 % GC demande si ce chiffre peut dépasser les 2,15 % d'inflation, la SPL indique qu'à priori oui, mais elle peut également décider de limiter l'augmentation à 2,15 %.

La grille des tarifs de manutention présente les mêmes catégories que l'an passé.

JR Cite le cas d'une personne qui occupe une place « perdue » entre le quai et le ponton, elle ne comprend pas pourquoi il lui est appliqué le tarif d'une place standard avec cat-way ? (vu la limitation des heures de mouvements possibles à cet emplacement)

VP Ce type de place est proposé à des petits bateaux de moins de 5m en liste d'attente avec les conditions avantageuses du tarif annuel.

Approbation des Tarifs : 11 pour, 1 abstention (GC)

8

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





# Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

## Questions Diverses

### Chenal d'accès

GD Signale que Willy lui a fait part de la présence récurrente de plongeurs amateurs devant la jetée du port. Ceux ci représentent un danger pour la navigation, ils ne sont pas forcément bien visibles d'un bateau de pêche dans le chenal. Les gendarmes maritimes auraient verbalisé des plongeurs dans cette zone récemment.

### SNSM

GD Évoque le projet d'occupation d'un Blockhaus à la chapelle des marins (monuments au morts) par la SNSM comme lieu de stockage (2 pièces de 21 m<sup>2</sup> chacune). La mairie autorise la SNSM à créer un accès à titre exploratoire pour vérifier la viabilité du projet (bâtiment muré de longue date).

Bernard MOTTIER (BM) Précise que cet emplacement est en terrain maritime hors de la zone portuaire gérée par SPL. Dans le cas où cela serait confirmé, il y aurait 2 dossiers de demande d'autorisation avec une vers le Département et une vers la DRAC qui gère les monuments historique, même si cet ouvrage n'est pas classé.

BM Souhaiterait notamment sécher les tenues de mer et de plongée dans ce local, à équiper d'une VMC.

### CLUPP

GC Relance le sujet de compléter la liste des élus du CLUPP pour représenter les usagers en conseil portuaire. Ceci permettrait de favoriser l'obtention du Quorum en CP.

TL Demande à ce que les personnes qui se retirent formalisent leur démission par un courrier ou un mail à son intention. Cette élection partielle sera à refaire courant 2026, 5 ans après la désignation du CLUPP actuel.

### Évaluation des port par les usagers

Du fait de la situation compliquée à Granville, il n'y aura pas de cotation présentée pour ce port au prochain conseil portuaire.

### Vedette SNS 210

BM Indique que la vedette va aller en maintenance aux CMN à Cherbourg pour réfection des peintures et vernis, changement des silent-blocs des 2 moteurs et mise en place d'un propulseur d'étrave. La vedette a déjà 11 ans.

Les 120k€ nécessaires à ce chantier sont financés à 75 % par la station et à 25 % par le siège. Merci pour les dons dans ce contexte particulier.

BM Demande à la SPL de bien vouloir joindre aux renouvellements d'AOT le bulletin de don à la SNSM.

OL Souhaite envoyer ces documents un peu plus tôt qu'à l'accoutumée.

### Barrières du parking plaisanciers

LP Demande pourquoi les barrières sont bloquées en position ouverte actuellement ?

VP Il y a un mois environ, elles ne fonctionnaient plus par cause de pertes de données dans le système. Il a fallu recharger la carte électronique (*programme ou données?*).

Semaine dernière le problème se reproduit, avec un véhicule coincé dans le parking, (WE du 11/11), de nouvelles cartes électronique doivent être fournies pour ces barrières et la porte des sanitaires, dans cette attente (encore une semaine), la SPL a ouvert les barrières pour éviter de nouveaux désagréments.

### Port Tatihou

Yves PICOT (YP) Une étude est en cours sur l'amélioration de la signalisation entre le comptoir touristique et les cales d'embarquement pour rejoindre l'île de Tatihou. Ceci ferait l'objet d'un marquage au sol et de panneaux soumis à autorisation du port et de la Mairie.

SG Évoque un outil en ligne pour indiquer en temps réel quelle est la cale d'embarquement active entre celles à PM et à BM.

OL Indique que le panneau explicatif « Tatihou » situé à l'entrée du port est dégradé par les intempéries. GD Précise que ce support placé en 2008 était provisoire. OL Demande à ce que l'affichage soit plus durable...qui en est en charge ???....

Les sujets étant épuisés, SG représentant d'YT remercie les participants.

Séance levée à 17 h 33

(textes en italiques = commentaires hors réunion)

9

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

